

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 13 novembre 2020

Nombre de membres
du conseil municipal :

en exercice : **15**

présents : **13**

votants : **15**

L'an deux mil vingt

le treize novembre à dix-neuf heures et quinze minutes

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 6 novembre 2020

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mmes BOISSEAU Audrey, JORLAND Sandrine, SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, MM MARION Bertrand et MARUEJOULS Pascal.

Excusés : Mme BALAVOINE Claudia (1 pouvoir à Mme MAILLOT Sylvia) et M FONCLAUD Dimitri (1 pouvoir à Mme Laëtitia SOULIER).

Secrétaire de séance : M MARION Bertrand.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 16 octobre 2020, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Décision modificative n° 1

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de faire un don de 1000 euros à la petite commune de Fontan dans les Alpes Maritimes, située dans la vallée de la Roya, qui a subi des dégâts considérables en octobre dernier suite aux inondations causées par la tempête.

Cette somme de 1000 euros n'étant pas inscrite au budget primitif 2020, une décision modificative est proposée au conseil municipal afin de créditer de cette somme l'article 6748 intitulé « autres subventions exceptionnelles » du chapitre 67 en provenance du chapitre 22 nommé « dépenses imprévues de fonctionnement ».

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité vote la décision modificative n°1 qui sera transmise à la sous-préfecture et à la trésorerie de Chazay d'Azergues.

Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que compte tenu des règles comptables, le paiement des dépenses de la section d'investissement, sur l'exercice 2021, avant l'adoption du budget primitif est subordonnée à une décision du conseil municipal. Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23 à concurrence de 25 % du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021, à concurrence de 25 % du montant des prévisions budgétaires des chapitres 21 et 23 du BP, pendant la période précédant l'adoption du BP 2021.

Avis sur la demande d'enregistrement de la société Agri Metha Gone à Lentilly

Monsieur le Maire explique que la société Agri Metha Gone implantée à Lentilly a déposé un dossier pour la création d'une unité de méthanisation et de ses équipements connexes. Cette demande est soumise à une consultation du public du 16 novembre au 14 décembre 2020. Les observations consécutives au dossier déposé seront consignées sur le registre ouvert au public en mairie de Lentilly ou adressées par courrier postal ou électronique. Cette consultation concerne les 27 communes situées autour du périmètre de l'installation projetée et qui sont concernées par les

risques et inconvénients dont l'établissement peut être à la source. Le conseil municipal doit émettre un avis avant le 31 décembre.

Monsieur le Maire présente la partie technique du projet qui respecte les textes du code de l'environnement et demande l'avis des élus.

Après discussion, un vote est proposé :

14 avis favorables

1 avis réservé.

Le conseil municipal, à la majorité absolue des voix émet un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société Agri Metha Gone à Lentilly.

Cet avis sera adressé à la Préfecture du Rhône au service protection de l'environnement.

Validation du plan de circulation chemin des Pierres et chemin du Beaujolais

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Samuel Gonnon, adjoint à la voirie pour qu'il présente la proposition de sa commission. Une réunion a eu lieu le 22 octobre dernier et après débats et simulation de circulation, la majorité des membres a décidé de proposer au conseil municipal un nouveau sens de circulation sur deux voies communales.

1. Chemin des Pierres :

- un sens principal dans le sens montée

- une interdiction de descendre signalée au départ de la montée Saint Julien sur la partie étroite du chemin

- cette modification permettra la circulation à double sens du lavoir au n° 68 chemin des Pierres

Dans le village au n° 24 rue du château, un panneau interdisant la circulation à 80 mètres sera posé. Les panneaux actuels seront déposés.

Ces modifications pourront être mises en place au cours de l'année 2021.

Un vote est organisé : 14 avis favorable 1 avis défavorable. Le nouveau sens de circulation est adopté à la majorité absolue.

2. Chemin du Beaujolais : la proposition serait d'imposer le sens unique sortant du village. Pour casser la vitesse, des chicanes incluant des places de stationnement le long de la voie seraient installées de part et d'autre de la voie.

L'entrée de cette voie serait donc interdite venant du nord et la voie de gauche serait fermée par un obstacle conséquent pour être vu en amont de la RD70.

La voie débouchant sur une route départementale, une demande aux services du département sera indispensable. La commission souhaite l'intervention d'un ingénieur voirie de la communauté de communes pour avis et proposition d'emplacements pour les chicanes.

Après débat, le conseil municipal adopte à l'unanimité (15 voix favorables) le nouveau sens de circulation.

Un arrêté de circulation sera pris par monsieur le Maire pour la mise en place de ces mesures permanentes.

Suite à diverses remarques, une réflexion sur la circulation secteur chemin des écoles et allée de la vieille ferme sera menée. A ce jour, rien n'est arrêté, mais une limitation à un sens chemin des écoles est envisageable comme un sens de circulation autour de la vieille ferme.

Monsieur le Maire félicite la commission pour son travail qui a pris en compte les demandes des riverains des voies concernées et la dangerosité de certaines rues en fortes pentes.

Adhésion à l'application Panneau Pocket

Monsieur le Maire présente l'application Panneau Pocket qui diffuse des messages d'alertes et d'informations des communes. Chaque habitant qui a téléchargé gratuitement l'application reçoit une notification en temps réel sur son mobile. Pour faire passer une information, il suffit de se connecter à la plateforme web sécurisée et de rédiger un message.

Beaucoup de mairies utilisent cette application, le prix de l'abonnement des communes adhérentes à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) est de 130 euros par an.

Après débat, il est décidé à l'unanimité d'adhérer à cette application. Les personnes en charge de la création des messages seront mesdames Nathalie Couturier, Laëtitia Soulier et Patricia Duceau.

Exonération d'un mois de loyer pour le commerce multi services « O Ptit Plaisir »

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, un arrêté a ordonné la fermeture de tous les commerces non essentiels tels les restaurants depuis le samedi 30 octobre 2020.

Le commerce multi services « O Ptit Plaisir » est donc fermé et compte tenu de la perte de chiffre d'affaire, monsieur le Maire propose une exonération de loyer pour le mois de novembre.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide d'une gratuité de loyer pour novembre 2020. La présente délibération sera transmise à monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.

Nomination des délégués au Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)

Dans la perspective de mettre en place un conseil municipal de jeunes (CMJ) comme prévu dans la profession de foi de l'équipe municipale, monsieur le Maire a assisté à une réunion sur les CMJ où un bilan a été présenté sur les structures existantes et leur mode de fonctionnement dans certaines communes. En général, sont concernés les enfants des CM1 et CM2 des écoles, pour une durée de deux ans avec une réunion par trimestre le samedi matin encadré par deux ou trois personnes. Compte tenu du nombre d'enfants concernés, il serait opportun d'inclure les CE2 et d'ouvrir aux enfants du village scolarisés dans le privé pour obtenir un potentiel de 20 enfants.

Après discussion, quatre élus sont nommés délégués titulaires à l'unanimité : Monsieur le Maire, Monsieur Dimitri Fonclaud, Mesdames Laëtitia Soulier et Audrey Boisseau et une élue est désignée déléguée suppléante : madame Nathalie Couturier.

Questions diverses

***Point sur la rentrée scolaire et le conseil d'école**

La rentrée des vacances de la Toussaint s'est bien passée avec la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire. Les élèves à partir de six ans doivent maintenant porter un masque et la consigne est bien respectée car les enfants se sont vite adaptés. La commune a fourni 150 masques enfants jetables pour ceux qui n'en avaient pas.

La différenciation entre chaque classe a été remise en place avec un marquage au sol dans la salle d'animation et la cour.

La fréquence de lavage des mains a été augmentée et l'aération des pièces est faite toutes les deux heures. Les mesures de distanciation sont appliquées également à la cantine et à la garderie périscolaire.

Un conseil d'école a eu lieu le 3 novembre en comité restreint.

- Les élections des parents d'élèves se sont déroulées par correspondance.
- Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.
- Le nombre d'élèves global est de 91.
- Les évaluations se sont faites et les résultats des CP sont très bons, ceux des CE1 bons. Une aide est apportée aux élèves en difficultés. Il est prévu de mettre en place une étude dirigée quand la situation sanitaire sera redevenue normale.
- Les communications avec les familles se font par mail.
- Un point budget est fait, avec l'ouverture de la 4^{ème} classe un 4^{ème} tableau interactif a été installé, du mobilier a été acheté ainsi que des talkies walkies. Le hall informatique va être climatisé en novembre. Au niveau du personnel, une ATSEM est passée à temps plein et une personne supplémentaire a été recrutée à la cantine.

***CCBPD**

Monsieur le Maire revient sur le conseil communautaire du 28 octobre 2020.

Au niveau financier, plusieurs décisions modificatives sont votées.

Les délégués des communes au sein des six pôles sont désignés.

Une convention initiative Beaujolais va être signée pour accompagner la création d'entreprise.

L'adhésion à l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin) Saône et Doubs coutera 1600 € de cotisation par an.

Une démarche UNICEF va être reconduite pour accompagner des enfants. Coût 200 euros.

La première pierre de la rénovation du musée des Pierres Folles devrait être posée le 25 novembre.

La délégation de service public de gestion de l'établissement du jeune enfant « Les chérubins » à Les Chères est renouvelée.

Le Programme Local de l'Habitat modifié (PLH) est arrêté.

La journée du 3 novembre « entreprendre pour apprendre » pour les jeunes a été annulée.

*Aide pour le permis de conduire

La Région Rhône Alpes nous a informés de la possibilité pour tout jeune de 18 ou 19 ans de pouvoir bénéficier d'une aide de 200 euros au moment de l'inscription au permis de conduire. Les auto-écoles sont actuellement fermées mais dès la réouverture certains jeunes pourront en bénéficier.

Sont concernés :

*Tous les jeunes âgés de 18 ans révolus ou qui ont atteint l'âge de 19 ans après le 08/07/2020 (dans ce cas, faire la demande avant le 31/12/2020)

*Résidant en Auvergne Rhône Alpes

*Inscrits dans une auto-école d'Auvergne Rhône-Alpes

*En cours de formation et qui n'ont pas obtenu le permis de conduire au moment du dépôt de la demande.

Une information a été déposée dans les boîtes aux lettres des jeunes Belmontois concernés.

*Travaux en cours

Toutes les bandes blanches routières de la commune vont être repeintes courant novembre. Le devis a été validé à la société Linéax à Trévoux pour un montant de 5.466,45 € HT.

Comptes-rendus des commissions et syndicats

- SIVU de la Pray

Monsieur Samuel Gonnon a assisté à la réunion du 27 octobre où il a été décidé d'instaurer un contrôle obligatoire des raccordements à l'assainissement collectif des eaux usées dans le cadre d'une vente aux frais du vendeur afin de vérifier la conformité. Cette obligation existe déjà pour tous les raccordements individuels. Un arrêté va être pris par le Maire.

- Commission communication de la CCBPD

Madame Nathalie Couturier a assisté avec madame Sandrine Jorland à une réunion en date du 20 octobre où on comptait une cinquantaine de présents seulement.

Au niveau du pôle environnement, les trois responsables sont madame Pascale Bay, monsieur Philippe Soler et Monsieur Bernard Marconnet.

Trois grands projets ont été présentés :

1. Réhabilitation du domaine de Beaulieu avec le projet de construire une résidence pour séniors sur 30 hectares
2. Agrandissement du port de Bordelan dans la perspective d'augmenter la capacité à 350 anneaux pour 33 millions d'euros.
3. Réaménagement de l'Espace Pierres Folles qui est fermé pendant trois ans le temps des travaux. Le but est de passer de 13.000 visiteurs par an à 50.000, scolaires inclus. Il est prévu de changer le nom espace Pierres Folles.

L'office de tourisme voudrait proposer des visites commentées du Beaujolais depuis les gares de Lyon et de Lozanne. Une étude est en cours.

La commission communication de la CCBPD devrait se réunir une fois par trimestre.

- Commission communication

Madame Nathalie Couturier nous informe que les premières épreuves du bulletin intercommunal sont sorties. Les corrections sont en cours.

- Commission animation

Madame Sandrine Jorland rappelle que la décoration du village se fera le samedi 28 novembre. La préparation des décorations aura lieu le jeudi 26 novembre salle Jean-Baptiste Lacroix. Elle fait un appel aux élus disponibles.

- Câble

Monsieur Dejan Stamenkovic a assisté au comité d'installation du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble le 16 octobre. La réunion a consisté à élire les membres du bureau.

- Commission sociale de la CCBPD

Monsieur le Maire signale qu'une réunion a été organisée avec Groupama titulaire du contrat de la mutuelle intercommunale depuis trois ans pour établir un bilan. On compte 400 contrats de signés sur les 28 communes adhérentes. C'est la formule n° 3 qui est la plus choisie et ce sont surtout les jeunes retraités qui composent les nouveaux adhérents. Compte tenu des élections et du Covid, un nouvel appel à projet n'a pu avoir lieu en 2020. En conséquence, un avenant va être pris pour proroger d'un an le contrat en négociant au mieux les conditions.

- Confinement

Depuis la mise en place des mesures de confinement, monsieur le Maire appelle toutes les semaines une quarantaine de personnes seules pour prendre des nouvelles et proposer une aide.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 11 décembre 2020 à 19 heures 15 si besoin d'un conseil.

La date du conseil suivant est fixée au vendredi 5 février 2021 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 4 décembre 2020 à 18h30.

La séance est levée à 20 heures 25.